BAILLET & DUTILLEUL

en Cour d'Assises

Nous terminons, par le récit des crimes de Fouquières et de Berck, la longue et sanglante odyssée qui conduit aujourd'hui Baillet et Dutilleul devant la Cour d'assises du Nord.

LE CRIME DE FOUQUIÈRES

L'attention de la justice fut appelée sur le passé de Baillet. Des indications recueillies résulta la conviction qu'il était encore l'auteur de crimes dont il s'était, d'ailleurs, vanté à la maison centrale.

Les accusés sont des repris de justice. Ils ont été plusieurs fois frappés par les tribunaux de répression. Dutilleul a été condamné à quatre ans de prison, pour vol, par la Cour d'assises du Nord, en 1886. Il a été incarcéré à Loos, de mai 1886 à mai 1890.

Ba let eut une jeunesse très tourmentée. Il a été condamné, en 1886, à deux ans d'emprisonnement pour vol. Sorti, en juillet 1888, de Loos où il avait aussi été incarcéré, il fut remis en arrestation le 3 septembre et condamné le 12 octobre pour vol, à une nouvelle peine de deux années.

Durant cette seconde détention, il fut le voisin d'atelier de Dathilleul. A cette seconde époque, les accusés élaborèrent le complot de dévaliser les personnes riches qu'ils connaissaient, afin de vivre dans l'oisiveté du produit de leurs crimes.

On fit également au cours de cette détention que Baillet se vanta d'avoir volé un curé à Fouquières et donné la mort à une sage-femme de son pays d'origine.

L'information a procédé à des vérifications au sujet des crimes qu'il s'était attribués.

Le 14 juillet 1888, en sortant de la maison centrale, Baillet alla passer une journée chez son grand-père, puis revint à Lille. Il se rendit chez un nommé Danel qu'il avait connu à Loos, pendant son incarcération. Ils avaient ensemble travaillé à la boulangerie. Danel avait promis de trouver une place à son co-détenu, quand celui-ci serait libéré.

Ils cherchèrent, Baillet s'embauche à Lille ; mais au bout d'un jour il déclara à Danel qu'il allait partir chez sa tante et qu'elle lui donnerait de l'argent.

Le 21 juillet, il se rendait, en effet, à la gare avec son camarade. Le 25, ce dernier reçoit une lettre par laquelle l'accusé lui annonçait son retour. Celui-ci était chez lui dans la journée.

Le soir, on chercha à la gare le paquet que Baillet y avait laissé. On le rapporta. Pendant que l'accusé était sorti, Danel et sa femme l'ouvrirent. Il contenait une paire de pantoufles, des bas de femme, un coupon d'étoffe et trois billets de 100 francs dont un livret militaire. Baillet était porteur de vêtements complètement neufs qu'il n'avait pas avant son départ.

Il donna à la femme Danel les bas, le coupon d'étoffe et les pantoufles en disant les avoir achetés. Il fit présent au mari du vêtement qu'il avait en partant.

L'instruction a découvert ce qu'il avait fait pendant son absence.

Baillet ayant parlé à la maison centrale d'un crime, commis au presbytère de Fouquières sa photographie fut envoyée au parquet de Béthune. Elle fut représentée aux habitants de la commune. Il a été parfaitement reconnu par une dame Lemaire.

Le 22 juillet 1888, un stranger s'est présenté chez elle et lui a demandé où était le presbytère. Elle le lui montra et le vit s'y rendre. Un quart d'heure après, il repassa devant chez elle et sollicita des roses.

Pendant qu'elle les cueillait elle s'aperçut qu'il regardait l'intérieur de sa maison. Le soir, en rentrant chez elle, elle constata qu'on s'y était introduit en brisant un carreau. Ses meubles avaient été forcés avec un tisonnier. On lui avait enlevé de l'argent.

Elle impute ce vol à l'étranger qu'elle avait vu dans la journée. Aujourd'hui, elle affirme que cet étranger est Baillet.

Le même homme était allé au presbytère, pour savoir avait-il dit, où était enterrée sa sœur décédée, quelques années avant, au château de Fouquières. Ses allures avaient attiré l'attention.

Or, un mois plus tard, dans la nuit du 21 au 22 août, le vieux curé de cette commune fut frappé à coups de serpe, avec une violence extrême. Il succomba après quelques instants, à ses horribles blessures.

Sa nièce habitait avec lui. Elle raconta bien alors qu'un étranger était venu, la nuit du crime, dans sa chambre.

Elle ajouta qu'il semblait être celui qui cherchait, peu de temps auparavant, la tombe de sa sœur

Mais les réponses de Mlle Amédée, jointes à certains indices, déterminèrent la justice à faire, un moment peser sur elle des soupçons.

Aujourd'hui Baillet n'est pas reconnu par elle aussi catégoriquement que par Mme Lemaire, mais elle constate qu'il a bien la même taille et le même aspect que l'individu vu deux fois au presbytère, le 22 juillet et dans la nuit où M. Willy, son oncle, fut assassiné.

L'instruction a retrouvé un témoin, le jeune Villard, qui, jouant avec ses camarades, le 21 août, alla prendre, dans une grange voisine du presbytère, de la paille pour faire un nid. Sa main ayant rencontré un pied, il regarda et vit un homme couché dans la paille. Quand il regarda de nouveau, l'homme s'était relevé et lui fit tellement peur qu'il se sauva avec ses compagnons de jeu. Comme Mme Lemaire, il reconnaît Baillet.

Ce dernier était donc à côté du presbytère, quelques heures avant le crime. Sa présence en ce lieu et la minutieuse étude des moyens employés pour pénétrer d'abord chez les curés de Fouquières et d'Ascq, donnent assez à penser qu'il fut l'auteur de l'un comme de l'autre assassinat.

Toutes les allégations fournies par lui, pour sa justification ont été reconnues mensongères.

LE CRIME DE BERCK

L'information a enfin découvert à la charge de Baillet un autre crime, l'assassinat de Mlle Coppin, sage femme à Berck-sur-mer.

Cette personne avait été aperçue le 24 juillet 1888, à 10 heures du soir, au moment où elle rentrait chez elle. Le lendemain et le surlendemain, ses voisines, ne la voyant pas comme de coutume, crurent qu'elle s'était absentée ; mais elles ne tardèrent pas à s'inquiéter. On prévint sa famille.

Quand on entra chez elle, on trouva son corps sous un escalier. Elle était bouillonnée. Le médecin-légiste a déclaré qu'elle était morte par strangulation

On constata qu'on avait soustrait chez elle des bijoux, une chaîne en or avec une croix du même métal, une paire de boucles d'oreilles, une épingle en or et du numéraire, sans doute des billets de 100 fr.

Il est démontré que Baillet est revenu à Lille, le 25 juillet, le lendemain du crime, avec trois billets de banque dont la provenance légitime n'a pu être établie.

D'autre part, dans le courant d'août, l'accusé dont les ressources s'épuisaient vite, a remis à Danel une chaîne et une croix en or pour aller les porter au Mont-de-Piété. Il a fait engager en outre sa montre. Durant ce mois, il n'a vécu que d'expédients et c'est, à n'en pas douter, lorsqu'il a vu que ces expédients eux-mêmes lui échappaient, qu'il a commis le crime de Fouquières.

Il comprenait si bien à quoi il s'exposait qu'il autorisa un jour les époux Danel, s'il ne le revoyaient pas, à disposer du contenu de sa malle.

Après son arrestation du 5 septembre, ceux-ci, n'ayant plus entendu parler de lui, prirent, dans un moment de gêne, les objets que la malle renfermait encore. Ils les portèrent au Mont-de-Piété.

Ces bijoux n'ont pu être retrouvés. A leur défaut, la justice a fait représenter à la nièce de Mlle Coppin la paire de pantoufles donnée par Baillet, lors de son retour du 25 juillet, à la femme Danel. La nièce de la victime a parfaitement reconnu ces pantoufles comme provenant de sa tante. Sa certitude est d'autant plus grande qu'elle les a elle-même brodées.

Une pareille reconnaissance suffit à démontrer que Baillet a bien assassiné Mlle Coppin. Il nie pourtant ; il prétend qu'il n'a pas quitté Lille à l'époque des faits dont on l'accuse. Il a reçu, à cet égard, les démentis les plus formels, en particulier de la femme Lebrun chez laquelle il a habité pendant quelques jours. Celle-ci affirme que c'est le 25 juillet qu'il est arrivé, tandis qu'il soutient que c'est le 17.

Les souvenirs de la femme Lebrun sont corroborés par son registre d'inscription des voyageurs. Baillet est marqué comme entré le 25 et sorti le 4 août.

VIEUX-NEUF

La vieille Angélina, dix fois millionnaire
M'offre son cœur, sa main et son eldorado.
— Qu'elle se rajeunisse au SAVON DU CONGO,
Ensuite nous verrons à conclure l'affaire.
Un artiste au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Il y a, au Bureau de Bienfaisance de Roubaix, une femme d'une rare intelligence et d'une énergie plus rare encore : c'est la sœur Joseph.

La sœur Joseph est chargée des distributions aux pauvres ; l'administration décide l'importance des secours ; la sœur Joseph donne à chacun ce qui lui revient, sous le contrôle de l'administrateur de semaine.

Voici de longues années qu'elle est au service des malheureux de Roubaix, les connaissant tous par leur nom, sachant leur passé, leur vie présente, leur situation exacte, le nombre de leurs enfants, leurs qualités et aussi leurs défauts. Aux heures de distribution, elle reçoit tout ce monde, écoutant les plaintes et les titres de chacun à la charité publique, encourageant ou gourmandant selon que les misères dont on lui fait le tableau, sont causées par le malheur ou par l'inconduite, — rarement remerciée, souvent injuriée..

J'ignore le nom que sœur Joseph portait dans le monde, je ne sais quel rang social y occupent les siens, mais ce que je sais bien, c'est que la plus déshéritée des servantes ne ferait pas, pendant un mois, pour beaucoup d'argent, ce que la sœur Joseph fait depuis tant d'années pour l'amour des pauvres.

Et pourtant beaucoup des assistés du Bureau se plaignent de la sœur Joseph ; je viens de vous dire qu'elle est souvent injuriée ; c'est que la sœur Joseph ne se laisse pas dire par les hypocrites de pauvreté, par les paresseux, par les gens sans tempérance et sans conduite ; par ceux qui, ayant du travail et des ressources, veulent encore détourner à leur profit le pain que tant d'autres plus besoigneux n'ont pas en suffisance. Tous ceux-là n'aiment pas la sœur Joseph, et comme ils savent qu'il y a des journaux qui accueillent volontiers les vilaines histoires contre les religieuses, ils leur envoient, de temps à autre, contre celle-ci, quelque méchanceté bien corsée.

La dernière date de deux jours ; elle s'étalait en tête de la chronique locale de l'*Avenir*..... une pauvre femme était tombée malade dans la rue ; la sœur, informée, s'était refusée à donner un cordial ou un médicament qu'on lui demandait pour la malheureuse.

Comme tout cela est vraisemblable, n'est-ce pas? cette religieuse qui a voué sa vie aux malheureux, et qui laisserait mourir d'insolation une femme, en se refusant à lui faire porter un remède prescrit par le médecin !

La vérité, la voici : Mardi, une femme secourue par le Bureau de Bienfaisance sepréentait rue Pellart; mais elle prétendait ne pas se soumettre au règlement qui veut que tout indigent ayant du travail témoigne par une attestation de la maison qui l'occupe de son gain journalier. On comprend la sagesse de cette précaution : il ne faut pas que les *faux pauvres* vivent aux dépens des vrais. On dut donc, cette fois, refuser à la femme en question ce qu'elle demandait; on l'engagea à se pourvoir de la pièce nécessaire et à revenir ensuite. Hors d'elle-même, elle éclata en paroles grossières contre la sœur, observatrice fidèle du règlement; à tel point, que les agents de service durent la conduire au poste. Il paraîtrait, au dire de l'*Avenir*, qu'en sortant elle fut frappée d'insolation. Nous l'ignorons, mais ce qui est bien certain c'est que la sœur Joseph, occupée de son service, n'en a rien su et qu'elle n'a pas refusé un médicament qu'on ne lui a pas demandé et qu'il ne lui aurait pas du reste été possible de donner puisque la pharmacie du Bureau de Bienfaisance n'existe pas, qu'elle sera installée seulement dans un mois.

Ajoutons que la femme en question, complètement remise, est retournée le lendemain au Bureau de Bienfaisance, munie, cette fois, de son « billet de gain »; elle voulut recommencer en présence des membres du conseil d'administration la scène de la veille; la police dut de nouveau l'inviter au calme. Elle a eu d'ailleurs les pains qui lui sont attribués...

L'*Avenir* peut voir maintenant qu'il faut se méfier des histoires qu'on lui conte à propos de la sœur Joseph...

La grève des rentreurs. — Nos prévisions d'hier se sont réalisées. Samedi matin, la rentrée aux ateliers a été beaucoup plus nombreuse qu'on ne le pensait : on comptait, en effet, à midi, plus de quarante rentreurs ayant repris le travail aux anciennes conditions.

Tout fait donc croire que la grève est sinon terminée complètement, du moins à la veille de l'être, et que, lundi matin, tous les rentreurs qu'on pourra accepter dans les établissements, seront au travail.

Le festival des 12 et 13 juillet. — Les affiches donnant le détail du festival des 12 et 13 juillet ont été apposées en ville. Les harmonies et fanfares exécuteront le dimanche, sur quatre kiosques établis Grand'Place, au square Pierre Catteau, sur la place de la Liberté et de la Fosse-aux-Chênes Les orphéons se feront entendre dans la salle des fêtes de la Mairie, au théâtre de la rue Archimède, dans la salle Dominique-Rousseau et dans la salle du Choral Nadaud. Le lundi, les sociétés mus cales exécuteront de trois côtés seulement : sur la Grand'Place, la place de la Liberté et la place de la Fosse-aux-Chênes ; les sociétés chorales chanteront à la Mairie et au théâtre Deschamps.

Le premier jour il viendra à Roubaix 122 sociétés; le lundi on en compte 42.

Le festival commencera le dimanche aux endroits désignés à cinq heures de l'après-midi et le lendemain à six heures.

Parmi les attractions de la fête, citons pour le lundi de dix heures à midi, sur la grand'place, un lancement de ballons pilotés; à midi, départ du ballon l'*Hercule* monté par M. Jean-Baptiste Glorieux; à deux heures, au pont de la Vigne, joutes sur l'eau ; à 3 heures au boulevard Gambetta, fête de gymnastique par les pupilles de la Roubaisienne.

La revue des sociétés prenant part au festival aura lieu le dimanche, à 1 heures, au boulevard de Paris et le lundi, à cinq heures, au boulevar de Strasbourg. Elle sera passée par l'Administration municipale et les membres des commissions organisatrices.

Le square Pierre Catteau sera brillamment illuminé le dimanche et le lundi; il en sera de même, de la Grand'Place, de la rue de la Gare, de la place de la Liberté et des kiosques.

Les cigarettes à la main. — Les tribunaux paraissent se mettre difficilement d'accord sur le point de savoir s'il est permis, sans contrevenir à la loi, de fabriquer soi-même, à la main, des cigarettes avec le tabac de la régie et de les mettre en vente.

Il y a six semaines les juges de Lille acquittaient un cafetier à qui il avait été dressé procès verbal pour confection de cigarettes à la main : or la huitième chambre du tribunal correctionnel de la Seine vient de rendre une décision dans un sens absolument contraire.

Par un jugement du 13 juin dernier, elle décide que ce simple particulier qui se livre à la vente du tabac, même provenant de la régie, sous quelque forme que ce soit, commet une contravention ; elle tranche même un point spécialement délicat : elle considère que le fait avoué de vente habituelle du tabac sous forme ce cigarettes dans un établissement ouvert au public engage nécessairement la responsabilité pénale du patron de l'établissement, alors même que cette vente serait faite par les garçons seuls, et que le patron, n'a ni interdit cette vente, ni exercé aucune surveillance pour la rendre impossible.

La Cour de cassation n'a pas encore été appelée à se prononcer d'une façon bien nette sur le caractère licite de cette fabrication de cigarettes : ce qui ne tardera sans doute point à se produire. Car l'administration de la Régie est, paraît-il, bien décidée à déférer à la Cour suprême les arrêts des Cours d'appel qui ne lui ont pas donné gain de cause.

Mais, eu égard à l'usage de plus en plus répandu du tabac, ne serait-il point préférable de voir trancher une bonne fois par la loi cette question de la vente et de la fabrication du tabac sous les diverses formes qui sont présentées au public ?

Une descente de parquet.—Le parquet de Lille, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, s'est rendu à Roubaix samedi après-midi, pour y continuer l'instruction ouverte au sujet de l'agression du Beau-Chêne. Plusieurs arrestations furent opérées dont, un individu, Louis Fiérens, était détenu depuis à la prison de Lille. M. du Liscouët accompagné de M. Chauveau, commissaire de police, est allé au domicile de Fiérens, rue Delespaul, où il a opéré une perquisition qui n'a amené aucune preuve de la culpabilité de l'inculpé.

Fiérens serait à la veille d'être mis en liberté car il aurait pu prouver qu'il n'était pas au Beau-Chêne, ce jour-là.

M. du Liscouët est rentré à Lille par le train de 6 heures 11.

L'habillement du personnel de l'octroi.—Samedi matin a eu lieu, dans la salle des adjudications à l'hôtel de ville, la remise des effets destinés aux receveurs et préposés d'octroi de la ville de Roubaix. Cette remise a eu lieu en présence de M. Julien Lagache, maire, assisté de M. Carissimo, conseiller municipal.

Les ducasses de quartier. — Après la ducasse du Saint-Ghislain, celles qui sont le plus suivies sont les fêtes des quartiers du Pile et de l'Epeule. Toutes deux ont lieu aujourd'hui dimanche. A cette occasion il y aura des deux côtés des divertissements de toutes espèces.

Un incendie rue du Moulin. - Samedi après-midi, un incendie s'est déclaré chez M. Emile Foslix, rue du Moulin. Un jeune homme, Henri Mœrmanu, a donné l'alarme. Le feu avait pris naissance dans une chambre donnant sur la cour. Il a été communiqué par un vice de construction de la cheminée; une poutre encastrée dans la muraille a pris feu et les flammes ont gagné un coffre dans lequel se trouvaient du linge et des effets. Sans la promptitude des secours, la maison aurait été consumée. Les pompiers sont accourus avec une pompe à vapeur; à leur arrivée tout danger était déjà disparu. Au premier signal MM. Barroyer, commissaire central, Vancostenoble et Horber, commissaires de police étaient accourus. Les dégâts non couverts par une assurance, s'élèvent à 150 francs.

Un hardi voleur. — Un commerçant de Tourcoing, M. Carlos X..., avait arrêté sa voiture samedi matin, rue Pierre Motte. Il avait confié son cheval à un individu qui lui avait offert ses services. Dans la caisse de la voiture se trouvait un paquet contenant des coupons d'étoffes; l'individu l'a enlevé et a pris la fuite.

Un vol de légumes. — Dans la nuit de vendredi à samedi des malfaiteurs se sont introduits dans un jardin de la rue de Lille prolongée, où ils ont enlevé une grande quantité de légumes. Les voleurs ont maltraité les arbres fruitiers et arraché un certain nombre d'arbustes en fleurs. Ils avaient apporté des sacs dont l'un a été oublié, il porte l'adresse d'une grande minoterie du Pas-de-Calais. On croit à une vengeance.

Un accident, boulevard Gambetta. — Samedi matin, une femme âgée de 60 ans, Mme Morelle, a été renversée, boulevard Gambetta, par un cabriolet. Dans sa chute, elle s'est fait une foulure du pied gauche et elle a eu le poignet droit démis.

Une chute rue de la Fosse aux-Chênes. — Un homme de peine, M. Hector Vanaverbecque, a fait, en travaillant une chute contre la bordure du trottoir de la rue de la Fosse-aux-Chênes et s'est fracturé le genou gauche. Relevé par un facteur des postes, il a été conduit en voiture chez lui rue la Vigne.

Un menuisier blessé, rue des Sept-Ponts. —Vendredi soir, un menuisier, M. Auguste Vanneste, passait rue des Sept-Ponts avec un autre ouvrier. Ils portaient un madrier. Soudain, M. Vanneste tomba : il s'est fracturé la cheville du pied droit; en outre, la pièce de bois, lui a fait des contusions à la jambe.

Tant va la cruche à l'eau... — Il y a quelques jours un jeune garçon de Wattrelos, Louis Lamarque, se présentait chez un commerçant de la rue Saint-Georges, pour y prendre, disait-il, les marchandises commandées par son patron, un industriel très connu à Roubaix. On faillit être dupe de cet escroc, qui renouvela jeudi la tentative. Cette fois il a réussi. Seulement, par suite d'une maladresse qu'il a commise, il est probablement arrêté à l'heure qu'il est. Ce jeune garçon, qui était précédemment employé dans un magasin de chaussures de Bruxelles, avait été congédié pour malversations.

Conseil municipal de Lannoy. — *Séance extraordinaire du samedi 4 juillet 1891.* — Présidence de M. Edouard Parent, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 05.

Sont présents : MM. Edmond Bétremieux-Pajot, Oscar Betremieux, Alfred Joly, Albert Gouble, Achille Deladerrière, Samuel Dujardin, Célestin Betremieux, Michel Désiré, Henri Desplechin.

Absents : MM. Jean Derache, Félix Migeon, Jules Delporte, Louis Charlart.

M. Paul Herbaux, secrétaire de la mairie, lit le procès-verbal de la séance du 20 juin qui est adopté sans observation.

La question relative à la construction d'une caserne de gendarmerie est à l'ordre du jour. Il s'agit cette fois du forage de puits et de la fixation de la location.

M. Gouble, revenant sur un vote émis dans une précédente séance, demande s'il ne serait pas possible de fixer un plus long délai pour le remboursement de l'emprunt à contracter.

M. Edmond Betremieux lui répond : Le gouvernement interdit aux communes de s'engager pour plus de 30 ans.

M. Oscar Bétremieux lit un rapport de la commission protestant contre les raisons invoquées par M. le maire au nom de la minorité pour expliquer son vote du 29 juin et conclut en sollicitant pour la commission un vote de confiance qui lui est accordé.

Une longue discussion s'engage entre M. le Maire et les membres de la Commission à propos du forage des puits.

M. le Maire dit que M. Barbotin, architecte, n'a pas compris, dans le devis, ce forage, et cela, pour répondre au vœu de la Commission, et que c'est tout simplement une dépense cachée.

M. Oscar Bétremieux, au nom de la commission, réfute cette assertion et donne lecture d'une lettre de M. Barbotin, expliquant pourquoi celui-ci n'avait pas porté la dépense de ces travaux : de l'avis de plusieurs entrepreneurs de Lannoy, on ne trouverait pas d'eau, mais un complément d'informations a prouvé au contraire qu'on en trouverait. La lettre de M. Barbotin n'est parvenue qu'hier à la Commission.

M. Edmond Betremieux. — Il ne faut donc pas incriminer la commission qui a rempli son devoir.

M. le Maire demande qu'on le mette en présence de l'architecte qui se prononcera.

Dans le vote de confiance M. le Maire déclare s'être abstenu parce qu'il désire que l'architecte soit entendu.

La question de l'installation du gaz est aussi l'objet de nombreuses observations. Elle est enfin de compte votée, à l'unanimité, ainsi que celle relative au forage de puits

La Commission estime à 2.000 francs la location de la caserne. Cette somme est adoptée.

M. Betremieux lit ensuite un long rapport, concluant à la construction de la caserne par la ville de Lannoy, ou au rachat par le département, ou encore à la construction par le département.

Le premier point est adopté à l'unanimité, moins une voix.

Les deux autres sont votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 9 heures 15. Nous reviendrons demain sur la séance.

Lys-lez-Lannoy. — A l'occasion de la ducasse, lundi, à dix heures du matin, un carrousel à brouette aura lieu dans la piste de Barbieux. De beaux prix et de nombreuses surprises seront distribuées.

Fiers. — *Un vol.* — Un jardinier, du hameau du Sart, Hilaire Paul, a été victime, la nuit de vendredi à samedi, d'un vol d'outils évalués à une vingtaine de francs.

Croix. — On nous prie de dire que Polidore Serwird et Charles Dewaes les auteurs de la scène de désordre qui a eu lieu à *la Fanfare*, ne font pas partie du personnel de la Compagnie Singer.

Caoutchoucs, Vêtements imperméables. — **E. Aubertin**, 63, rue Esquermoise, Lille. 47615

Changement de domicile pour cause d'agrandissement. — M. PENCHAUD-LEFEBVRE vient de transférer ses magasins de chemiserie, bonneterie, etc., situés *9, rue du Vieil-Abreuvoir*, **au n° 13, même rue.** Il assure toujours à sa clientèle, un grand choix et les dernières créations dans tous ses articles. 54638—27220

Pharmacie du Tilleul 171, rue de Lannoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices. 27138—54484

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT
IMPRIM RIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix* — *La maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TRIOMPHE !
Les savons fins venaient de se livrer bataille ;
Dans des boîtes, épars, maints cadavres gisaient.
Les vainqueurs étaient là; de triomphe ils moussaient,
Arborant fièrement leur nom : SAVONS FERRAILLE.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 54750d

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

5 JUILLET 1847. — La Chambre consultative de Roubaix demande à l'Administration et au Conseil municipal la création d'un bureau de douane à la gare du chemin de fer pour l'expédition des marchandises. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 75).

5 JUILLET 1877. — La Chambre de commerce de Roubaix vote les fonds nécessaires pour mettre à la disposition de la commission des écoles académiques un certain nombre de médailles à distribuer au nom de la Chambre comme encouragements aux divers cours publics qui concourent au développement de l'enseignement professionnel et artistique; elle vote également quelques médailles ou prix destinés aux élèves des cours de dessin industriel des écoles des Frères et de l'école du Trichon. (*Registre aux délibérations*).

WATTRELOS

La passerelle de l'Espierre. — Tout le monde la connaît. Elle est composée de deux planches étroites d'une élasticité telle que le passage de ce ruisseau est devenu fort dangereux. Attend-on, pour la remplacer, qu'un accident fort dangereux se produise ?

Formation d'une société. — Par arrêté préfectoral en date du 2 juin, la société chorale *l'Union des Travailleurs* dont le siège est établi chez Mme veuve Dumoulin, hameau de Sainte-Marguerite a été autorisée.

Un vol au Plouy. — Plusieurs jeunes gens de Roubaix qui s'étaient amusés vendredi dans un estaminet du Plouy, ont fait main basse sur quatre litres de liqueurs. Un des jeunes gens en est quitte : c'est un ouvrier serrurier habitant la rue Lannoix, à Roubaix.

Une agression au Touquet. — Deux tisserands de Roubaix, Gustave Ducatez et Pierre Vanhuffel, revenaient, vendredi soir, du Mont-à-Leux. Non loin de l'ancien Sapin Vert, ils furent accostés par des jeunes gens qui leur demandèrent de leur payer à boire. Sur leur refus, surgit une bagarre. Gustave Ducatez a reçu au-dessus de l'œil droit une blessure profonde. Son camarade n'a eu que des contusions sans gravité.

TOURCOING

Les funérailles d'une religieuse de l'Hospice. — Samedi, à dix heures, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les funérailles de la sœur Sainte-Alodie, directrice de l'hospice général de Tourcoing.

La sœur Ste-Alodie, de son nom Apoline Duquesnes était née à Annappes. Elle était à Orchies avant de venir à Tourcoing, où elle dirigeait l'hospice depuis quatre ans.

L'accident du chemin de fer de Tourcoing à Halluin— L'état de Henri Roussel, était, samedi après-midi, absolument désespéré; on ne croyait pas qu'il pût passer la journée.

Un accident de voiture au Boulevard. — Un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, s'est produit au boulevard Gambetta, samedi, vers 11 heures 1/2 du matin.

M. René Tiberghien revenait de Roubaix, en voiture, avec son domestique, Louis Verdonck, qui conduisait. Arrivé sous le pont du chemin de fer d'Halluin, le cheval, effrayé par le passage d'un train, s'emballa et il fut impossible de le maintenir. La voiture, qui suivait l'accottement, heurta contre la bordure du trottoir et les brancards se détachèrent de l'avant-train. La voiture, après avoir pirouetté deux ou trois fois sur elle-même, se renversa sur les voyageurs.

M. Tiberghien se releva, n'ayant à la figure que quelques légères égratignures; mais le domestique, plus sérieusement atteint, avait une côte cassée et quelques contusions assez graves.

M. Tiberghien le fit transporter chez M. Victor Bataille, au Point central, et fit aussitôt appeler le docteur Vaneufville qui lui donna les premiers soins.

Le blessé, qui est célibataire, a demandé à être conduit à l'Hôtel-Dieu. Le docteur a jugé prudent d'attendre jusque vers le soir, pour opérer le transport.

Le cheval continua sa course, traînant après lui les brancards. Près de la rue des Carliers, ces brancards s'attachèrent à un arbre, et le cheval s'abattit. Un passant le prit par la bride et il se releva aussitôt, parfaitement calmé. On le mit à l'écurie chez M. Duprez, rue des Carliers; il n'avait que quelques légères blessures.

Disparition inquiétante. — On parle beaucoup, depuis deux jours, de la disparition d'un employé de la gare qui aurait été l'objet d'une mesure disciplinaire à la fin du mois dernier. Après avoir laissé chez lui ses meilleurs vêtements, il est parti, et il n'est pas rentré depuis quatre jours. Il aurait été vu du côté du canal.

Le malheureux est marié et a plusieurs petits enfants.

LILLE

Séquestration. — Les époux Delecroix, de Fives-Lille, ont été arrêtés pour avoir laissé, pendant plusieurs semaines, enfermés, du matin au soir, sans nourriture, — pendant qu'ils allaient travailler, — leurs deux jeunes enfants : Flore, âgée de six ans, et Louis, âgé de deux ans et demi.

Un vol de 2.000 francs. — Charles Echart, 23 ans, distillateur, né à Paris, demeurant rue du Faubourg-d'Arras, 19, a été arrêté et déféré au parquet pour vol de près de 2,000 fr. de cuivre et de plomb au préjudice de M. Delacroix, propriétaire de la distillerie et demeurant rue de l'Hôpital-Militaire, 32.

L'acquittement de M. Marquis. — En dépit de la campagne ignoble menée par certaine presse contre l'instituteur libre de la rue d'Eglau, douze jurés viennent de déclarer en âme et conscience que l'accusé était innocent, et l'ont acquitté : à l'audience, il a été prouvé que les accusations portées contre M. Marquis étaient aussi absurdes que mensongères. Il est à prévoir que les insulteurs auront à payer la dette qu'ils ont contractée envers M. Marquis.

Quant à M. Huguet, le juge d'instruction, il a prononcé un jour une bien singulière parole, au dire d'un confrère :

« L'accusation que soulèvent ces quatre gamins, aurait-il dit, ne tient pas debout, mais la presse réactionnaire a pris votre défense, dès lors il m'est impossible de vous faire mettre en liberté »

L'instruction pourrait bien se payer aussi.

Ceux qui paieront certainement, ce sont les accusateurs ; il importe en effet d'empêcher une bonne fois le retour de complots comme ceux dont ont été victimes, depuis moins d'un an, le frère Halleray à Boudues et M. Marquis à Lille.

Pélérinage Eucharistique du Nord et des Flandres

A HALLUIN (5 juillet 1891)

Nota. — Nous rappelons aux pèlerins que les billets, aux guichets de la gare, doivent être pris par groupes de dix *au moins*. Ils doivent conserver avec le plus grand soin, leur carte signée Hidden, timbrée par le receveur du chemin de fer; elle servira pour le contrôle en cours de route et au moment de l'arrivée soit en gare d'Halluin, soit en gare de Roubaix.

Quelques observations sur la marche des trains :

1° Trains de Tourcoing. — *1er train*, dép. 12.37, Halluin, arrivée 12.57 soir. Ce train est direct et *n'arrête à aucune des stations* situées entre Tourcoing et Halluin. *2e train*. dép. 1.03, train ordinaire, arrête 1 m. aux gares et 30 secondes aux *points d'arrêt*. *3e train*, dép. 1.20, Arrête à Tourcoing-les-Francs. *4e train*, dép. 1.57. Ce train vient de Roubaix, prend des voyageurs à Tourcoing et autres gares jusqu'à Halluin.

Retour : Départs d'Halluin à 6 h. 33, 6 h. 43, 6 h. 53 et 7 h. 03 soir.

Il est recommandé aux pèlerins de prendre les trains le moins possible à Tourcoing-les-Francs. Les trains n'y font qu'un arrêt extrêmement court et tout retard provoque par un embarquement difficile serait préjudiciable aux trains suivants, la ligne étant à voie unique et le matériel vide devant revenir d'Halluin aussitôt vers Tourcoing.

2° Trains de Roubaix. — Départs à 1 h. 45 soir et 2 h. soir. Arrivées a Halluin 2 h, 19 soir et 2 h. 37 soir.

Retour. — Départs d'Halluin à 7 h. 03 soir et 7 h. 50 soir. Arrivées en gare de Roubaix à 7 h. 35 et 8 h. 23 soir.

Si quelques pèlerins ne pouvaient trouver place au dernier de ces trains, ils quitteraient Halluin à 8 h. 05 soir (train spécial de Lille). Arrivée à Roubaix à 8 h. 40 soir, à Croix-Wasquehal à 8 h. 47 soir.

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme des concerts qui seront donnés aujourd'hui dimanche à Barbieux, et jeudi prochain, au boulevard Gambetta :

Première partie : *Grande Harmonie*. — 1. Ouverture de *Robin des Bois*, Weber ; 2. *Sémiramis* fantaisie pour bugle et piston, Rossini; 3. Scènes alsaciennes, J. Massenet.

Deuxième partie : *La Cœcilia* — 1. *Hymne du pain*, Tilman; 2. *Prière avant la bataille*, Souore.

Troisième partie : *Grande-Harmonie*.— 1. Allegro de la symphonie en *ut* mineur, Beethoven ; 2. Polka pour petite flûte, Mayeur; 3. *Posada*, Caprice valse, Elsen.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 4 juillet

Présidence de M. Parenty, vice-président

Cinq Tourquennois ont, dans la nuit de dimanche à lundi, pénétré dans une maison de la rue de Lille sous le prétexte que l'un d'eux y pensait trouver sa femme. L'un des envahisseurs aggrava son cas en se faisant passer pour commissaire de police. Ils sont condamnés, l'un à une amende de 25 fr. et les quatre autres à des peines variant de six jours à un mois de prison.

Un tisserand de Tourcoing, Camille Benscart, est condamné à huit mois de prison pour violences exercées sur sa femme, et coups donnés à un homme qui avait voulu s'interposer.

Pour filouterie d'aliments au préjudice de la dame Debruyckere, Jules L... et Joseph D... sont condamnés chacun à huit jours. Me Conforme.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 4 juillet

Accident de chemin de fer. — Mme Delespaul, épouse de M. Delespaul, cabaretier à Hem, revenait le 9 décembre dernier par le train-tramway de Lille à Ascq, de sept heures quinze du soir, en compagnie de sa fille Mme Hespel. Au moment où, à la halte du Petit Lannoy, elle voulait descendre, le train se remit en marche; elle tomba et fut relevée dans un état pitoyable; le lendemain elle mourait des suites de ses blessures.

Mme Hespel avait fait aussi une chute qui fut moins malheureuse; elle eut une fracture au genou.

Le mari et la fille de la victime intentent aujourd'hui un procès en responsabilité à la Compagnie du Nord, et demandent cinquante mille francs de dommages-intérêts.

Les demandeurs attribuent cet accident à l'obscurité profonde qui régnait sur le quai et au défaut de vigilance des employés qui ont donné le signal de départ avant que les voyageurs ne fussent descendus.

La Compagnie soutient que tout s'est passé en conformité des lois et réglements. Me Conforme.

COUR D'ASSISES DU NORD

Suite de l'audience du samedi 4 juillet

Présidence de M. le conseiller Vibert

Ministère public : M. le Procureur général Maulion

Les événements de Fourmies

La citation délivrée à M. Lafargue

M. Lafargue est accusé d'avoir, à Wignehies, le 11 avril 1891, par des discours proférés dans une réunion publique, directement provoqué à commettre le crime de meurtre, sans que la dite provocation ait été suivie d'effet.

Voici des passages des discours incriminés :

« Autrefois il y avait deux castes, le noble et le serf. Le premier habitait le château, l'autre des tanières. Le serf était conduit avec le bout, mais quand il y avait une attaque de l'ennemi, il venait se réfugier sous les murs du château et la troupe armée par le baron le défendait.

» Aujourd'hui il n'y a plus de barons, mais il y a pire. C'est le patron, c'est le bourgeois parvenu qui a édifié ces immenses bagnes. La cloche sonne et vous accourez tous joyeux vous y enfermer des douze et des quatorze heures. Vous lui servez de tremplins et tout ce qu'il gagne sur vous, au lieu de l'employer à améliorer la production en France, il l'entasse dans des coffres-forts ou l'emploie à des actions infâmes, comme vous pouvez le voir dans le *Figaro*. Et dérision amère ! c'est vous, pauvres meurt de faim, vous qui ne possédez rien ou qu'on a dépossédés, c'est vous-mêmes qui êtes chargés, étant soldats, de monter la garde